



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/37/464
S/15412
21 septembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

SEP 25 1982

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Points 31 et 34 de l'ordre du jour provisoire*
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 20 septembre 1982, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un message qui vous est adressé par M. Kamal Hassan Ali, premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Egypte au sujet des massacres choquants de civils palestiniens commis récemment dans les camps de réfugiés à Beyrouth-Ouest.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 31 et 34 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) A. Esmat ABDEL MEGUID

* A/37/150.

ANNEXE

Message adressé au Secrétaire général par le Premier Ministre adjoint
et Ministre des affaires étrangères de l'Egypte

Le Gouvernement de la République arabe d'Egypte tient à exprimer le choc et l'indignation qu'il éprouve devant les massacres de civils palestiniens innocents dans les camps de réfugiés à Beyrouth-Ouest et condamne énergiquement ces actes barbares et inhumains. Il tient Israël entièrement responsable et comptable de ces actes qui sont la conséquence directe de son occupation militaire de la capitale libanaise et d'autres territoires libanais.

L'Egypte recommande vivement à Israël de respecter immédiatement toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives au Liban, en particulier celles demandant le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes de Beyrouth-Ouest et d'autres territoires libanais occupés.

L'Egypte compte que le Conseil de sécurité endossera pleinement les responsabilités qui lui incombent de faire appliquer ces résolutions et de maintenir la paix et la sécurité au Liban.

Pour sa part, l'Egypte prend tous les contacts nécessaires avec un grand nombre de parties au niveau international, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité, en vue de contribuer à la conclusion d'un accord sur les mesures nécessaires pour maîtriser la situation et l'empêcher de continuer à se détériorer au Liban et au Moyen-Orient.

Le Premier Ministre adjoint et
Ministre des affaires étrangères
de la République arabe d'Egypte,

(Signé) Kamal Hassan ALI
